

Le compte rendu de la séance du 23 janvier.

La longue minute de silence en souvenir de la conseillère Yolande Guilmot, décédée le 26 décembre (dont la place est tristement vide), et de l'ancienne conseillère Gina Delvaux, décédée le 4 janvier, est chargée d'émotion.

Avant ce moment de recueillement, les représentants de chaque groupe politique rappellent comment Yolande et Gina étaient toutes deux extrêmement dévouées - dans la vie politique et associative - et très attachantes.

La Ville et le CPAS ont perdu deux grandes dames...

#### Gestion Centre Ville

Le Premier échevin Cedric du Monceau présente l'action de l'ASBL Gestion Centre Ville (GCV), dont le budget total s'élève à 757.000€, avec une subvention communale de 62.860€. La GCV coordonne les différents acteurs de Louvain-la-Neuve pour mener des missions de propreté, coordonner les marchés hebdomadaires, organiser Louvain-la-Plage et Louvain-la-Neige, réfléchir à l'avenir de la place des Wallons...

Les conseillers approuvent la subvention de la Ville. Néanmoins, la minorité continue de regretter qu'il n'existe pas d'équivalent pour Ottignies-Limelette et Cérroux-Mousty.

L'échevin évoque les réunions organisées avec l'association des commerçants du Douaire et prévient d'un petit-déjeuner programmé le 7 février. Il plaide pour la création d'une association qui couvre l'ensemble de la vallée de la Dyle, Court-Saint-Etienne compris.

#### Crèche Les Tournesols

Les points sont votés rapidement, à l'exception de la subvention (53.000€) à la crèche parentale « Les Tournesols » de Limelette. Chaque année, le conseiller Jacques Otlet dénonce le financement de ce type de structure. En partant du budget annuel et du taux d'occupation, il calcule que la subvention communale s'élève à 4416,6€ par enfant accueilli aux Tournesols. Le total des

subventions publiques (ONE, Forem, sécurité sociale...) atteint 188.000€, soit 15.666€ par enfant ! Il considère que le traitement est inégal entre les parents qui ont la chance d'obtenir une place dans ce type de structure et les autres, qui doivent se rabattre sur une crèche privée. « J'ai toujours plaidé pour une subvention aux personnes plutôt qu'aux briques ! », rappelle-t-il.

Le président du Conseil Hadelin de Beer de Laer qualifie le raisonnement d'intéressant (la subvention aux personnes plutôt qu'aux briques) mais la commune n'a pas de prise sur les subventions de l'ONE.

L'échevine en charge de la Petite enfance Julie Chantry explique que la Ville soutient la crèche parentale de Limelette parce qu'elle en est le pouvoir organisateur. Le fait qu'il soit demandé aux parents de s'investir dans son fonctionnement ne permet pas de faire une économie en terme de personnel mais apporte plusieurs éléments positifs dans la gestion. « En 2017, la crèche a accueilli essentiellement des enfants domiciliés à Ottignies-Louvain-la-Neuve. Son coût de fonctionnement ne me semble pas prohibitif, elle remplit pleinement ses missions et fonctionne bien. »

La subvention est approuvée à l'unanimité mais la minorité souhaite que la réflexion soit approfondie, pour essayer de rétablir l'équilibre.

#### Forfait touristique

L'échevin en charge du Tourisme Benoît Jacob évoque la convention de partenariat avec l'abbaye de Villers-la-Ville. Le forfait pour le combiné avec la visite de Louvain-la-Neuve a légèrement augmenté. Le conseiller Nicolas Vander Maren s'est renseigné : ce forfait a séduit... 5 personnes en 2017 ! En fait-on suffisamment la publicité ?

L'échevin répond que c'était le rôle des Maisons du Tourisme (MT) de promouvoir entre autres ce type de forfaits. Or la MTAB (des Ardennes Brabançonnaises) et la MT du Pays de Villers n'existent plus. « A l'avenir, il n'y aura plus qu'une MT, reprise par la Province. Je crains dès lors que ces projets ne tombent à l'eau. »

La conseillère Nancy Schroeders remarque que les MT des Ardennes Brabançonnaises et du Pays de Villers existaient jusqu'au 31 décembre dernier. Ce travail de promotion aurait donc pu être fait préalablement. « Vous avez un Office du Tourisme, il y a une abbaye de Villers... rien n'empêche qu'ils entrent en contact ! Quant à la future MT, alors qu'il n'y a pas encore de plan stratégique, comment pouvez-vous savoir ce qu'elle fera?!"

## Humidité à la mégisserie

En fin de séance, les conseillers « s'écharpent » au sujet d'un point ajouté par la conseillère Bénédicte Kaisin. Celle-ci avance que les problèmes d'humidité au 1er étage de l'ancienne mégisserie (Mousty) – qui ont fait l'objet d'une pétition, de la part des locataires – sont dus à l'inoccupation du rez-de-chaussée. « Vous envisagiez d'y installer la Maison de l'Emploi. Aujourd'hui, il n'y a toujours aucun signe d'achèvement des travaux, ni d'imminente occupation des lieux. » Quant à l'humidité dans les logements, même si la Ville, propriétaire du bâtiment, en a confié la gestion à la société de logements publics Notre Maison, elle a le devoir d'intervenir rapidement, puisque des locataires et leurs enfants encourent de graves problèmes de santé (« allant jusqu'à dormir avec des masques », illustre la conseillère).

Le conseiller Dominique Bidoul poursuit, en rappelant l'historique du dossier : premières occupations sans que le bâtiment n'ait fait l'objet d'aucune réception, indemnisation de 250€ accordée par Notre Maison à chaque locataire pour les malfaçons (NDLR : après le Conseil, l'échevine Annie Galban nous informe qu'il s'agissait d'une réduction de 250€ dans le 1er loyer, à la demande du Collège communal), réception définitive plus de huit mois après la réception provisoire... « En visitant un appartement, j'ai été surpris par l'ampleur de la condensation. Le rapport rendu par le Service d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMI) de la Province est inquiétant. Quelles ont été les solutions proposées par les services techniques de la Ville après leur visite du 16 janvier ? »

L'échevine en charge du Logement Julie Chantry répond, à propos du rez-de-chaussée, qu'il avait été question d'y installer la Ressourcerie de la Dyle... avant que celle-ci entre dans un processus de fusion avec la scrl Rappel et renonce à cette occupation. Proposition a donc été faite à la Maison de l'Emploi, qui se sent à l'étroit dans son bâtiment actuel de la rue du Moulin et cherche une autre localisation.

L'échevine en charge des Bâtiments Annie Galban ajoute qu'elle présentera l'avis de marché – pour l'occupation des locaux par la Maison de l'Emploi – au Conseil de mars. En réponse à Dominique Bidoul, elle explique que la réception du bâtiment a traîné à cause de nombreux soucis avec l'entreprise. S'agissant des problèmes d'humidité au 1er étage, elle remarque que le Collège a été prévenu de la pétition après les conseillers communaux. « Dès que nous avons été informés, nous avons été sur place, avec Notre Maison. Les appartements que nous avons visités ne présentent pas de problèmes majeurs. Je n'ai pas vu l'appartement qui pose question, il s'agit peut-être d'un manque de ventilation. Nous sommes conscients qu'il faudra remédier à la situation. »

Julie Chantry confirme la rapidité de réaction de l'administration communale et de Notre Maison. Elle regrette que le locataire n'ait pas été disponible pour recevoir les représentants de Notre Maison. Au point que la Ville a dû imposer une visite des lieux. Celle-ci a eu lieu à la mi-janvier. La Ville ne dispose pas encore du résultat des analyses des moisissures, mais à ce jour, rien ne permet d'affirmer qu'il y a un lien entre l'humidité dans l'appartement du 1er étage et l'inoccupation du rez-de-chaussée. De plus, sous réserve du résultat de ces analyses, notre service Logement considère

que l'appartement n'est pas inhabitable, même s'il y aura lieu d'y apporter des améliorations. Il semble aussi que les bonnes pratiques (ventilation, température) ne sont pas toujours appliquées par les locataires : Notre Maison les informera à ce sujet.

La discussion se passe alors que le locataire de l'appartement se trouve dans la salle et manifeste son souhait de donner son avis...

Le Premier échevin Cedric du Monceau fait savoir qu'il y a aussi de gros problèmes d'humidité dans les maisons propriétés de la société de logements IPB, au Bauloy. Ce qui fâche le conseiller Jacques Otlet, directeur de l'IPB : « Les maisons du Bauloy ont été construites dans les années 1980, avec les techniques de construction de l'époque : c'est incomparable avec la mégisserie, dont la rénovation est récente. D'autre part, IPB va déposer bientôt une demande de permis pour la rénovation de ses maisons, l'échevin le sait très bien ! »

Le président du Conseil suggère de clore le débat et de laisser les experts se prononcer sur ce dossier.